

**SNPE CONDAM-
NÉE EN FAUTE
INEXCUSABLE**

* Lire page 3

**LES RECOURS
BLOQUÉS PAR
LE MINISTÈRE**

* Lire page 6

**PRÉRETRAITE
AMIANTE EN
DANGER ?**

* Lire page 7

UPR
Sud

Le Lien
des

Sud

Préretirés & Retirés de SNPE et ROXEL

☎ 05 56 70 79 00

☎ 05 56 70 79 34

☎ fax : 05 56 70 79 35

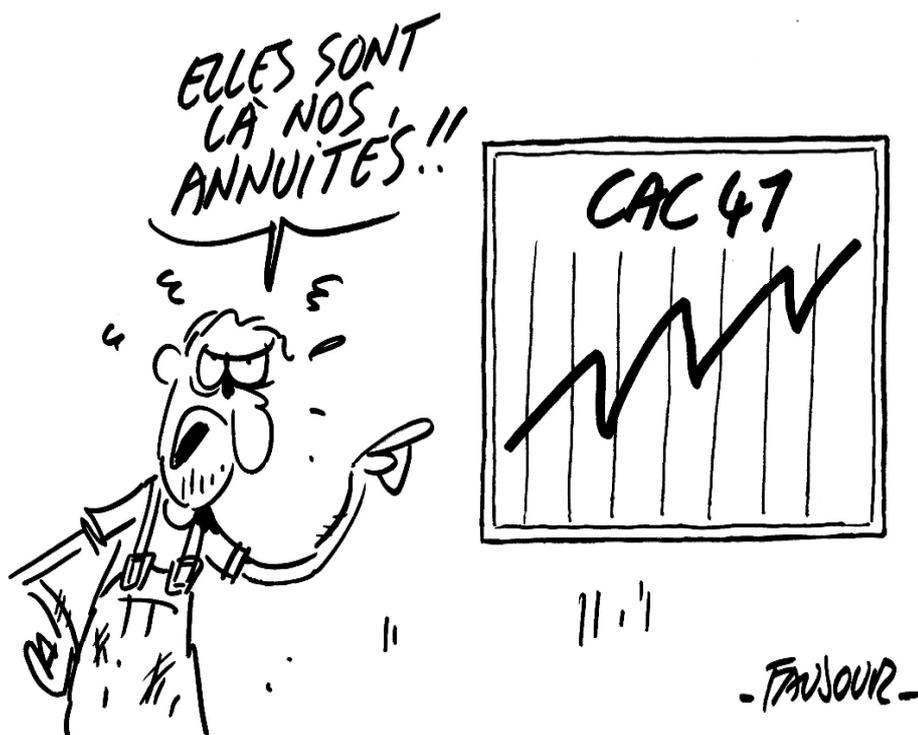
✉ upr.sud@numericable.fr

* Union des Préretirés et Retirés Sud de SNPE & ROXEL *

Visitez notre site internet : sudsnppe.fr



Jeudi 16
Septembre 2010



* * *

Tous dans la rue le 23 septembre :
Faisons-les battre en retraite !

☛ Après l'énorme succès du 7, l'heure est à l'action reconductible et déterminée pour faire retirer le projet de loi ! Tous dans la rue le 23 septembre !

* Lire en pages 4 et 5 *

Cher

Adhérent(e),

○ Gigantesque a été la manifestation du 7 septembre à Bordeaux et partout en France. Maintenant, il nous reste peu de temps. Si nous voulons faire retirer ce projet de loi scandaleux, il faut passer à la vitesse supérieure. Seule une mobilisation soutenue, reconductible, déterminée, public et privé, jeunes et plus âgés, nous fera gagner. C'est à cela qu'œuvre l'Union Syndicale Solidaires. Dans ce combat pour la justice sociale, les retraités de Sud-SNPE et ROXEL seront là, avec les actifs.



FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

☐ 15 Juillet 2010

Le conseil du conseiller...

■ Alain Minc, conseiller du président, a une idée super-fantastique pour l'assurance maladie : « Faire payer les très vieux qui coûtent trop cher ». Et pour cela il propose (dans l'émission Parlons Net de France Inter) « de récupérer les dépenses médicales des très vieux en mettant à contribution leur patrimoine ou le patrimoine de leurs ayants droits ». Question : combien a coûté à la collectivité les études de ce monsieur pour aboutir à tant de conneries ?



bénéficiaires du bouclier fiscal, seuls ceux qui n'ont pas les moyens ne pourront pas se soigner. Mais est-ce vraiment normal de vivre quand on est pauvre et malade ?

☐ 13 septembre 2010

Épargnez-nous... des requins !

☐ 1 septembre 2010

Niche fiscale chez les pauvres et malades

■ François Barouin annonce que le gouvernement veut taxer (encore) de 3,5 % les mutuelles pour la santé. Il n'hésite pas, pour justifier cette mesure, à assimiler cela à une niche fiscale ! Une fois de plus, ce sont les assurés qui payeront la note. En peu d'années, les dépenses de santé ont augmenté de 50% dans les familles « grâce » aux franchises médicales et remboursements. Par bonheur, cela ne concerne pas vraiment les

■ Ça bla-blate autour de l'épargne car les vautours attendent d'engranger les bénéfices des contre-réformes retraites. Le taux d'épargne moyen est à 17% disent-ils. Mais ils « oublient » que 20% des français les plus riches ont un taux d'épargne approchant 40%, alors que les revenus intermédiaires n'épargnent que de 1% à 4%, tandis que les autres n'ont pas les moyens suffisants pour mettre de l'argent de côté. Outre l'inégalité de ce système, leur laisser nos retraites, c'est faire profiter leur bourse... au détriment de notre vie.

☐ 13 septembre 2010

Moralisé

■ Autrefois, négocier, c'était « discuter des revendications du personnel ». Aujourd'hui, le progrès social aidant, négocier est devenu « discuter des revendications du patron ».

Enfin, « négocier » est un bien grand mot. Chez Continental, on utilise une formule patronale de « négociation » qui a déjà donné satisfaction.

Entre « licenciement » ou « baisser de manière drastique son salaire (baisse du salaire net + diminution par deux de l'intéressement + suppressions de jours RTT) », le salarié a eu à « choisir ». Et par vote s'il vous plaît. C'est beau la « démocratie » en entreprise.

Bon, mais Continental, c'est quand même une multinationale florissante avec + 1231,7 % de bénéfice d'exploitation et un bénéfice net de + 121,2 millions d'euros.

Pas vraiment le bord du gouffre quoi. Juste cette idée nouvelle qui fait des émules : commencer toute « négociation » par dire « vous avez le choix entre la porte ou... ». Et imposer le « ou ». Vraiment, le « capitalisme moralisé », y'a que ça de vrai !



Procès Dominique Patelin

La SNPE condamnée pour Faute Inexcusable

□ Le procès intenté par D. Patelin à la SNPE avec l'association Allo Amiante et l'UPR Sud de SNPE et ROXEL a eu lieu le 5 mars 2010. Le résultat s'est fait attendre, mais le verdict est tombé : la SNPE a été condamnée pour faute inexcusable.

Le tribunal a estimé « *qu'en vertu du contrat de travail le liant à son salarié, l'employeur est tenu envers celui-ci d'une obligation de sécurité de résultat, notamment pour les accidents du travail* ».

Il précise : « *le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable (...) lorsque l'employeur avait ou aurait du avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié et qu'il n'a pris les mesures nécessaires pour l'en préserver* ».

En conséquence du dossier présenté, des témoignages, et de la carrière de Dominique, exposé à plusieurs postes (SD et composites) où l'amiante était utilisée, le tribunal a jugé que « *L'employeur avait connaissance de la présence d'amiante au sein de son établissement de St Médard en Jalles et n'a pas pris les mesures nécessaires de nature à préserver Mr Patelin, de sorte que la société SNPE a commis une faute inexcusable au sens de l'article L 452-1 du code de la sécurité sociale* » .

Le tribunal a statué : « *que la maladie professionnelle dont souffre Mr Patelin est due à la faute inexcusable de la SNPE* » et, de ce fait, Dominique sera indemnisé.

Ainsi est reconnue la faute de la SNPE qui a mis en danger la santé et la vie du personnel de l'entreprise. L'indemnisation ne réparera jamais le préjudice grave subi, mais elle est indispensable à la défense des droits des victimes et à la reconnaissance de la culpabilité des empoisonneurs.

Medef City



★★★★★★★★

SME VENDUE AU PRIVÉ

■ Comme d'habitude à la SNPE, c'est la presse qui informe le personnel. Le journal les Echos annonce donc qu'un accord aurait été trouvé pour la vente de SME à SAFRAN, prix de vente et prix de dépollution inclus. De même, la ministre Lagarde a annoncé avoir signé le décret permettant le transfert de SNPE et de ses filiales au secteur privé. Tout est à vendre, et les emplois volent... comme à BNC. Un CCE extraordinaire est demandé.

★★★★★★★★

ROXEL : PRÊT DE PERSONNEL

■ Une baisse du plan de charge sur Roxel va entraîner le « prêt » d'une dizaine d'opérateurs sur SME St Médard. Rappelons en outre que Roxel est sous le régime d'un plan social.

★★★★★★★★

★★★★★★★★

IMPOTS ET RECOURS CRAMA

■ La déclaration d'impôts au quotient (visant à éviter les effets pervers résultant de la déclaration en une fois d'une régularisation de plusieurs années) semble finalement n'avoir eu que pas ou peu d'influence sur le résultat final. En outre, nous n'avons pour l'heure pas encore de réponse sur la demande d'exonération collective qui a été faite. A suivre...

★★★★★★★★

PERMANENCES UPR SUD

■ Les permanences de l'Union des Préretraités et retraités (questions syndicales, amiante, retraite, mutuelle etc...) ont repris depuis le 9 septembre : **Tous les jeudis** (sauf jour de manifestation) de **12h30 à 15H30**.

★★★★★★★★



Défendons nos Retraites

Faisons-les battre en retraite !

□ **Distillé depuis des semaines par le gouvernement et accompagné d'une parodie de concertation, le projet de loi sur les retraites qui est actuellement au parlement doit être combattu sans concession !**

L'augmentation de la durée de cotisation est confirmée. Elle passerait à 41,5 ans en 2020. La poursuite de la baisse du niveau des pensions est ainsi programmée :

► les salariés rentrant de plus en plus tard sur le marché du travail et les entreprises se débarrassant de leurs salariés de plus en plus tôt (l'âge moyen de cessation d'activité est inférieur à 59 ans), il sera de plus en plus difficile d'avoir les annuités.



Cette analyse est confirmée par le Conseil d'orientation des retraites (COR) qui indique que les salariés cotiseront en moyenne 37 annuités à l'horizon 2035.

En voulant porter à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite à l'horizon 2018 :

► il pénalise les salariés ayant commencé à travailler tôt et accroît le nombre de salariés, en particulier, les femmes, qui devront attendre en situation précaire dans la zone grise du « hors emploi » le moment de liquider leurs retraites.

► L'âge du taux plein, où un salarié peut partir sans décote, serait lui aussi décalé à partir du 1er juillet 2016 et atteindrait 67 ans en 2023. Il prétend vouloir prendre en

compte les carrières longues alors même que son projet revient à faire cotiser 44 ans les salariés ayant commencé à travailler entre 14 et 16 ans.

► Le gouvernement endosse la conception patronale de la pénibilité qui reposerait sur un constat médicalisé individuel à posteriori. De plus, invalidité et pénibilité sont deux choses différentes. La notion même de pénibilité au travail (quelle soit physique et/ou intellectuelle) est, de fait, vidée de tout contenu.

RETRAIT DU PROJET DE LOI !

Ce projet de loi a deux objectifs. Le premier est de maintenir, d'aggraver, le partage inégal de la richesse produite entre les salaires et les profits. Les quelques recettes supplémentaires prévues ne changeront rien au fait qu'une petite minorité de possédants et de rentiers s'accapare toujours plus la richesse créée par les salariés.

En refusant toute augmentation des cotisations patronales, et une baisse correspondante des dividendes versés aux actionnaires, le gouvernement a clairement choisi le capital plutôt que le travail.

Le second objectif vise à remettre en cause le sens même de la retraite. Le développement de la retraite par répartition, combiné avec l'accroissement de l'espérance de vie, avait permis que la retraite ne soit plus l'antichambre de la mort, mais une nouvelle période d'activité choisie en relative bonne santé.

En baissant le montant des pensions et en voulant faire travailler les salariés toujours plus longtemps, c'est cet acquis de civilisation que le gouvernement remet en cause !



Défendons nos Retraites

Faisons-les battre en retraite !



MANIFESTONS LE 23 SEPTEMBRE 11 h Allées de Tourny

Départ Manif à 11h 30.

Parcours : Cours G. Clémenceau, Place Gambetta, Nancel Pénard, Cours Albret, Cours A. Briand, Place Victoire, cours Pasteur, Cours V. Hugo, Place de la Bourse, allées de Tourny

Départ des bus du parking SNPE : 11h

Le 7 septembre, salariés du privé et du public, chômeurs/ses, jeunes, retraités, ont exprimé leur colère et leur rejet du projet de loi.

Contrairement à ce qu'avait prévu le gouvernement, la période estivale ne nous a pas affaiblis ; au contraire, le 7 septembre nous étions plus nombreux que le 24 juin.

Le gouvernement a engagé une épreuve de forces sur un des enjeux essentiels de notre société, la protection sociale. Un mouvement de grève générale demeure nécessaire pour gagner. C'est à cela qu'œuvre Solidaires. Toutes et tous dans la rue le 23 septembre !

Les Arnaqueurs

□ Autrefois il y avait 15 millions d'agriculteurs en France, aujourd'hui on en annonce 1 million. 14 millions d'agriculteurs en moins... c'est la famine assurée dans tous le pays... !

Et bien non. Pourquoi ? Parce que 1 million d'agriculteurs produisent plus que 15 millions autrefois. C'est ce qu'on appelle la productivité.

Mais, curieusement, quand on parle des retraites, chut... de la productivité, ils ne nous parlent plus ! Et pour cause !

Quand ils disent qu'autrefois il y avait 3 actifs pour 2 retraités et que l'on irait désormais vers 2 actifs pour 3 retraités (sans tenir compte d'ailleurs des évolutions très favorables de la natalité en France), ils « oublient » de signaler que ces 2 actifs produisent pour 4 et que le rapport serait à minima de 4 actifs pour 3 retraités... productivité oblige !

Et cela change tout à leurs prétendus arguments « démographiques » qui ne servent qu'à camoufler la destruction de nos retraites et de notre sécu, pour engraisser encore plus les actionnaires et les riches !

Leur objectif, c'est de faire régresser encore la part du PIB qui revient aux travailleurs et qui a baissé de 10 points en 25 ans. Leur enjeu, c'est de ne pas partager les richesses, de laisser se développer une société de misère (salaires de misère, retraites de misère, soins de santé... pour ceux qui peuvent payer !)

A voir sur notre site web, une vidéo (pleine d'humour) qui démonte les faux-arguments du gouvernement : <http://sudsnp.e.fr>



Recours à la CRAMA

Blocage ministériel et procès

❑ **Le ministère bloque maintenant la plupart des recours pour forclusion (délai de 2 mois dépassé) ou prescription quinquennale.**

Depuis 2010, la situation des préretraités vis à vis des recours pour le calcul de la pension est la suivante :

► **Ceux qui partent en préretraite depuis le 1^{ER} janvier 2010 :**

Avec le décret gouvernemental au 1er janvier 2010, les CP (et CET) et RTT ne sont plus pris en compte. Pour les partants depuis le 1.01.10, nous sommes face à une nouvelle législation.

Ils doivent déposer un recours auprès de la CRAMA dans un délai de 2 mois maximum. Puis, il faut contester au TASS. Nous sommes à votre disposition pour vous aider en ce sens.

► **Ceux qui sont partis en préretraite avant le 1^{ER} janvier 2010 :**

Suite à la scandaleuse intervention du ministère depuis avril 2010, il y a maintenant trois cas de figure dans les dossiers de recours traités à la CRAMA :

1) **Les recours sont acceptés** et les intéressés régularisés si, lors de leur notification de pension amiante, ils n'avaient pas été informés par la CRAMA des possibilités de recours, ou s'ils l'avaient été, mais pas en lettre recommandée avec AR.

2) **Les recours sont refusés** et les demandes de régularisation rejetées, si la réclamation n'a pas été effectuée dans le délai de 2 mois (forclusion), sauf pour ceux qui n'avaient pas été informés des voies de recours ou qui l'avaient été mais pas en lettre recommandée. La seule solution est de saisir le tribunal (TASS).



3) Le ministère impose aussi maintenant la prescription quinquennale :

Pour tenir compte de cette nouvelle règle scandaleuse du ministère, la commission de recours avait statué en juin et juillet sur tous les dossiers pour lesquels la prescription quinquennale

n'avait pas été appliquée, et à fait un nouveau calcul prenant en compte seulement les 5 années précédant la contestation.

Mais le Ministère a de nouveau annulé ces décisions au motif que « *le délai de prescription doit se calculer à compter de la demande initiale de prestation et pas de la date de la demande de révision* ».

La prescription quinquennale doit donc s'entendre selon le ministère « *comme un délai au-delà duquel il n'est plus possible d'effectuer une réclamation* ». Si un ex-salarié est en préretraite depuis plus de cinq ans, sa demande de recours serait donc annulée purement et simplement comme pour la forclusion.

Cette nouvelle scandaleuse décision du ministère conduit la CRAMA à saisir de nouveau la commission de recours qui hélas devrait probablement rejeter et annuler totalement la régularisation des dossiers.

Comme pour la forclusion, la seule solution sera donc de saisir le Tribunal (TASS).

REUNION CRAMA : 22 SEPTEMBRE

Pour l'instant (juin, juillet, septembre) la CRA ne traite plus que les dossiers sans problème. Prochaine réunion entre les syndicats SUD et CGT de SNPE et ROXEL et la CRAMA : 22 septembre.



Préretraite Amiante

La préretraite amiante dans le viseur !

□ **Le 23 juillet, en visite à Saint Nazaire, Sarkozy a tenu des propos inquiétants sur une remise en cause de la préretraite amiante.**

Lors de sa visite des chantiers navals de Saint-Nazaire, le 23 Juillet dernier, le président de la République a dit que « pour tous ceux qui sont touchés par l'amiante, il n'y aura aucun changement » avec la réforme des retraites.

Mais il a aussitôt ajouté : « on va avoir des discussions pour tous ceux qui ont été exposés à l'amiante mais n'ont pas été touchés, indiquant avoir « demandé une expertise sur le sujet ».

Ces propos ont provoqué une vive inquiétude. L'ANDEVA dont SUD SME/ROXEL fait parti a écrit à Sarkozy. Extraits :

« Si nous avons bien saisi le sens de votre intervention, vous vous interrogez sur l'intérêt d'établir une distinction entre « les personnes touchées par l'amiante » et les personnes qui ont été « exposées (...) »

« Opérer une telle distinction reviendrait à remettre en cause le fondement même de l'Acaata. En effet, cette préretraite a été créée pour compenser la perte d'espérance de vie des salariés qui ont été exposés à l'amiante (...) »

« Une telle mesure viderait totalement le dispositif de cessation anticipée de sa substance, puisque 90 % environ des allocataires y entrent par la voie de l'exposition et 10 % seulement en raison de leur pathologie professionnelle (...) »

« L'exposition à l'amiante provoque des pathologies qui surviennent longtemps après l'exposition, souvent après l'âge de la retraite. Une préretraite basée uniquement sur la reconnaissance d'une pathologie professionnelle serait inopérante. (...) »

« Ajoutons qu'un tel dispositif, assorti d'un taux d'incapacité permanente de 20 % comme le prévoit votre gouvernement, est

encore inepte : à ce niveau-là d'IPP, les malades de l'amiante, comme d'ailleurs la plupart des personnes en maladie professionnelle, ne sont plus au travail, mais en invalidité ou en inaptitude médicale. »

Amiante: selon les experts, 100 000 morts annoncés dans les 25 ans



« (...) Vous avez déclaré que la réforme des retraites se devait d'être juste. Pour mériter un tel qualificatif, il nous semble que le schéma proposé doit absolument respecter un principe fondamental : ceux qui vont mourir plus tôt à cause de leurs expositions professionnelles passées doivent cesser de travailler plus tôt.

Il est incontestable qu'au premier rang de cette catégorie figurent les personnes exposées à l'amiante (...) »

« Le lobbying des industriels et le laisser-faire des autorités sanitaires sont responsables de l'ampleur du drame. Il est donc légitime que les uns et les autres en assument les conséquences, y compris celle de permettre à ceux qui doivent vivre le restant de leurs jours avec cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête, de pouvoir bénéficier d'un minimum de retraite ».

L'UPR SUD SNPE/ROXEL dénonce ce projet de remise en cause de la préretraite et utilisera tous les moyens pour s'y opposer.



PRÉHISTOIRE

Cro-Magnon aux Eyzies

❑ Mécontents après l'annonce de plus de 110 suppressions d'emplois (sur 150) sur le site de SNPE de Bergerac NC, des salariés de l'entreprise avaient choisis d'aller manifester aux Eyzies le jour où le petit homme de Cro-magnon qui sert de président avait décidé de faire une visite éclair.

Ils ont été évacués manu-militari, avec violences à la clé (le délégué Sud souffre de plaie au cuir chevelu, épaule luxée et blessure au tibia). Puis, comme au bon vieux temps, ils ont été parqués dans une ruelle sans explication par la police.

La télé n'aura vu de la visite de Sarkozy que son « émotion devant les peintures de Lascaux » et rien de son indifférence vis-à-vis de la centaine de licenciés de Bergerac NC, résultat direct de sa décision de privatiser la SNPE et de vendre à un groupe privé.

La préfète de Dordogne se défendra avec une compassion médiatico-suspecte « je comprends que les salariés aient eu envie de manifester » mais, dit-elle, « il y a des règles ». Règle simple : partout où le président passe, il ne faut que des gens contents. Quand le petit président est aux Eyzies, il est autorisé de manifester... mais à Tartifume-les-bains.

L'évolution de l'espèce a engendré des mutations dont le palais présidentiel et sa cour n'ont d'évidence guère profité.

Rendez-vous

23 sept



**Manifestation
Défense des
Retraites**

🕒 11H Allées de
Tourny à Bordeaux

30 sept



**Réunion Retraités
Préretirés Sud de
SME & Roxel**

🕒 14 h à la
Cafétéria SNPE



Retrouvez
toutes nos
infos sur
le web :

sudsnpe.fr

26 nov



**Procès
Préjudices Amiante
SME/ROXEL**

🕒 Heure non fixée
Palais de justice Bordeaux



LES MAUX DE LA FIN

[Un ministre qui collectionne les casseroles en or massif griffées Bettencourt et qui ment impunément en public. Un ex-président de la république qui n'est toujours pas jugé pour avoir dérobé les deniers de la capitale à des fins partisans. Mon premier vit toujours bien sa vie de ministre et continue de pourrir la nôtre en matière de retraites. Mon second a eu le soutien de ses amis, et la complaisance des autres, pour verser le montant de la somme dérobée sans passer par la case justice. Au pays du Président-Rolex, le karcher manque de pression pour atteindre la haute.]